

"ARTS · SCIENCES · LETTRES"

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ÉDUCATION ET D'ENCOURAGEMENT
LOI DU 1-7-1901 — DÉCRETS DES 16-6-1901 ET 6-11-1903
COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE (PRIX THORLET)

*SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE
DES DISTINCTIONS, RÉCOMPENSES ET PROMOTIONS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCERNE LE*

DIPLOME DE MÉDAILLE d'ARGENT

M^{lle} *Eva Recking* .

Peintre Décoratrice sur meubles.

PARIS, le 14 Mai 2000

LE PRÉSIDENT ADHUC.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

[Signature]

[Signature]

LA COMMISSION SUPÉRIEURE
DES DISTINCTIONS, RÉCOMPENSES ET PROMOTIONS

[Signature]